

L'Accord de libre-échange

Le secrétaire parlementaire a eu beau déployer de futiles efforts pour écarter du revers de la main le droit des députés de présenter des amendements et d'en débattre, il n'a même pas été capable de présenter son argumentation sans se contredire. Premièrement, il s'est plaint de ce que tous les amendements proposés par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) visaient simplement à supprimer des passages du projet de loi. Puis, il s'en est pris à un amendement qui visait justement à ajouter un passage au texte de loi en vue d'en corriger une très grave lacune. Je veux parler de la définition de «Canada» aux fins de ce projet de loi.

Je tiens à dire que le député de Winnipeg—Fort Garry vient tout juste de m'informer que la personne avec laquelle il s'était entretenu de l'affaire au bureau des négociations commerciales se nomme Maurice Rosenberg . . .

M. Axworthy: Au bureau de recherche.

M. Gray (Windsor-Ouest): Ce n'est pas le député de Winnipeg—Fort Garry qui a parlé à M. Rosenberg au sujet de l'absence de définition du «Canada» dans le projet de loi C-130, mais un représentant du bureau de recherche du parti libéral.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je commence à ne plus très bien comprendre qui a dit quoi à qui. Je pense que le député de Winnipeg—Fort Garry a dit qu'il avait parlé personnellement à la personne qui lui avait donné ce message. Maintenant, nous apprenons que c'est quelqu'un du bureau de recherche du parti libéral. Qui a parlé à qui? Le député a dit au secrétaire parlementaire qu'il avait parlé directement à la personne.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est un objet de débat et non un rappel au Règlement. Lorsque les députés auront compris cela, j'aimerais le savoir. La parole est au député de Windsor-Ouest.

M. Gray (Windsor-Ouest): Cette question peut être réglée très facilement. Notre Règlement prévoit la convocation de témoins à la barre de la Chambre pour répondre à des questions. Je suis bien prêt à présenter la motion qu'il faut pour que M. Rosenberg soit convoqué à la barre de la Chambre et vienne répondre aux questions au sujet des conversations qu'il a eues à ce sujet.

Je voudrais conclure en disant que cela illustre ce qui ne va pas dans la façon choisie par le gouvernement conservateur pour traiter de la question de nos relations avec les États-Unis, alors que le secrétaire parlementaire essaie assez vainement de nous démontrer qu'il est plus important de définir les «États-Unis» que le «Canada» dans le contexte du libre-échange, et qu'en ce qui le concerne la Loi sur les douanes et la définition qu'elle contient sont suffisantes, alors qu'il est clair dans le projet de loi que celui-ci et l'accord commercial qu'il vise ont préséance sur toute autre mesure qui pourrait toucher l'accord.

Si cette question est importante pour le gouvernement, et c'est ce que le secrétaire parlementaire essayait de nous dire de façon peu convaincante, alors on peut se demander pourquoi il n'a pas cru bon de définir le Canada dans la loi et pourquoi il refuse l'amendement présenté par le député de Winnipeg—

Fort Garry et qui ajouterait cette définition pour plus de certitude,

• (1620)

Il y a toutes sortes d'autres définitions dans le projet de loi, de même que dans l'accord commercial; toutes sortes de choses y figurent pour plus de certitude. On y précise par exemple que la bière et les billes de bois sont exclues de l'application de l'accord, de même que certaines autres marchandises que je pourrais évoquer. Si on prend la peine de préciser que l'accord n'est pas censé s'appliquer aux billes de bois et à la bière, ce serait certes une concession mineure et très restreinte pour plus de certitude que d'accepter cet amendement et d'incorporer dans le projet de loi C-130 une définition du Canada de sorte que si cet accord finissait par entrer en vigueur l'absence d'une telle définition ne donne pas aux États-Unis la possibilité de faire naviguer d'autres *Polar Sea* dans nos eaux, de s'emparer des ressources de nos fonds marins et de faire toutes sortes de choses que les énoncés de mesures administratives . . .

M. McDermid: Cela donne aussi des boutons aux adolescents.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je le dis à mon honorable ami, s'il y a des problèmes avec l'acné juvénile, ce doit être à l'intérieur de sa tête.

Je regrette que les Canadiens aient à voir une question aussi grave traitée de cette façon par le secrétaire parlementaire. Je fais valoir des arguments sérieux. Cela montre bien à quel point le gouvernement conservateur a une mauvaise attitude car il n'est pas prêt à reconnaître en toute bonne foi que ceux d'entre nous qui refusons cette mesure le faisons avec une profonde conviction et avec le plus grand sérieux. L'amendement à l'étude est sérieux. Le gouvernement trahit sa mauvaise attitude à l'égard de cet accord et à l'égard de l'avenir de notre pays en ne voulant pas accepter cet amendement qui vise simplement à incorporer dans l'accord une définition du Canada.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous débattons actuellement un amendement très important à apporter à l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis. Pour vous situer dans le contexte, il suffirait de poser la question suivante: «La définition du Canada a-t-elle été omise par mégarde?». Le gouvernement a-t-il sciemment décidé qu'il ne voulait pas définir le Canada dans l'Accord de libre-échange? Pourquoi faudrait-il s'étonner de cette décision?

Déjà, enfant, notre premier ministre (M. Mulroney) éprouvait une grande fierté quand les chefs des grandes entreprises américaines allaient visiter sa ville de Baie-Comeau. A ces occasions, le petit Mulroney jouait du piano et chantait pour quelques sous, les Américains l'applaudissaient et le félicitaient. Quelques années plus tard, le premier ministre décidait de travailler pour une filiale américaine installée au Canada, l'Iron Ore Company of Canada. Quand on lui a demandé de fermer Schefferville, il s'est exécuté et en a tiré une grande satisfaction. C'est sans hésitation aucune qu'il a accompli son travail. Ensuite, on l'a retrouvé à Québec, avec Ronald Reagan, bras dessus, bras dessous, chantant *When Irish Eyes are Smiling*.